

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-
Présidente**

DELIBERATION N°47

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN; Mme Sylvie THUSTRUP

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte DEVESA; Mme Elisabeth HUARD ; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : DAS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LADY COCOTTE - JOUGA

LADY COCOTTE est une société spécialisée dans la vente de jouets d'occasion de qualité qui s'inscrit dans un modèle d'économie circulaire, visant à promouvoir la seconde main comme un acte d'achat écoresponsable, contribuant à la préservation de l'environnement. LADY COCOTTE souhaite élargir ses canaux de collecte, de tri et de redistribution de jouets et a sollicité le CCAS pour mettre en place un partenariat.

Le CCAS, dans son rôle d'accompagnement des publics en difficultés, notamment les seniors, adultes isolés et enfants, et dans une logique d'innovation et de développement durable s'est montré favorable à cette initiative.

La présente convention vise à définir les modalités de collaboration entre les deux parties.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Les articles L115- à L115-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la lutte contre pauvreté et les exclusions

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les propositions de Mme la Vice-Présidente

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention ci-jointe.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou l'Élu délégué à signer tout document pour répondre à ces demandes

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 16/12/24
et de la publication le 16/12/24